Vigneux sur seine

République Française
Département de l'Essonne

DÉCISION N°26.222
prise en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23
du Code général des collectivités territoriales

Direction des Ressources Humaines
Affaire suivie par : Justine CLAREC

Contrat C2662 – Acquisition de chèques-cadeaux pour le Noël des enfants du personnel

Le Maire de Vigneux-sur-Seine ;

Vu les articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 26.199 du 30 septembre 2026 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code général de la fonction publique ;

Vu le code de la commande publique ;

Vu le règlement interne de la commande publique adopté par la délibération n° 26.081 du 8 avril 2026 ;

Vu la délibération n°26.199 du 30 septembre 2026 relative à la délégation au Maire de certaines compétences du Conseil municipal en application des articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du Code général des collectivités territoriales ;

Vu la délibération n° 22.461 du 13 décembre 2022 « Attribution de chèques cadeaux au personnel communal – Noël des enfants » ;

Considérant que dans le cadre de l'action sociale proposée aux agents territoriaux et qu'à l'occasion des fêtes de fin d'année notamment, il a été décidé, par délibération en date du 13 décembre 2022, d'attribuer des chèques cadeaux aux enfants du personnel communal d'un montant de 25 € TTC pour les enfants de 0 à 6 ans et de 30 € TTC pour les enfants de 7 à 12 ans ;

Considérant qu'une mise en concurrence a été effectuée sous la forme d'une consultation de trois sociétés de chèques cadeaux et que l'offre de Edenred Kadéos répond à notre demande et est économiquement avantageuse ;

Considérant qu'il est nécessaire de signer le devis.

D É C I D E :

- Article 1 : D'ACCEPTER et DE SIGNER l'offre de la société de chèques cadeaux Edenred Kadéos située au 16, Rue François Ory 92120 Montrouge, pour l'achat de chèques cadeaux pour le Noël des enfants du personnel communal pour un montant forfaitaire de 7250.75 € HT et TTC (pas de TVA) qui s'exécutera jusqu'au 20 janvier 2027 au plus tard.

- Article 2 : D'IMPUTER la dépense les exercices budgétaires correspondants en précisant qu'il sera possible d'effectuer un ajustement de commandes dans la limite d'un montant maximal supplémentaire de 2500 € HT et TTC.

Vigneux-sur-Seine, le mercredi 14 octobre 2026.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur
091-219106572-20261015-26222-DE
Accusé certifié exécutoire
Réception par le préfet : 15/10/2026
Publication : 15/10/2026
La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Versailles dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification

Le Maire
Thomas CHAZAL
Signé numériquement le 14/10/2026

MAIRIE DE VIGNEUX-SUR-SEINE (Essonne)